

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la motion Grégory Devaud et consorts - Du sport et des Directives sanitaires, oui, mais pas à n'importe quel prix !

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le jeudi 13 janvier 2022 à la salle du Bicentenaire, place du Château 6 à Lausanne. Présidée par M. le député G. Mojon, également rapporteur, elle était composée de Mmes les députées A. Baehler Bech, A. Cherbuin, F. Gross et C. Richard ainsi que de MM. les députés A. Berthoud, H. Buclin, J.-D. Carrard, P. Dessemontet, J. Eggenberger, M. Mischler, P.-A. Pernoud et G. Zünd. MM. les députés N. Glauser et J.-M. Sordet étaient excusés.

Ont également participé à cette séance, M. le Conseiller d'Etat P. Broulis, chef du Département des finances et des relations extérieures (DFIRE), M. P. Rattaz, chef du Service de l'analyse et de gestion financières (SAGEFI). M. F. Mascello, secrétaire de la commission, s'est chargé de la prise des notes de séance.

2. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Le Conseiller d'Etat rappelle qu'au moment du dépôt de la motion, la situation était bien différente de celle qui prévaut à l'heure actuelle. Une certaine émotion avait entouré le récit de clubs sportifs devant supporter des charges significatives de nettoyage. Ces dernières étaient toutefois dictées par une période où les contraintes sanitaires, basées sur les directives du Médecin cantonal et de l'Office fédéral de la santé publique, étaient très strictes. Le montant en question se monte à CHF 12'000 et sera repris dans la gestion des coûts COVID.

3. POSITION DU MOTIONNAIRE

Le motionnaire a renoncé à son audition, mais a fait parvenir une détermination écrite par laquelle il accepte la réponse du Conseil d'Etat, en mentionnant en conclusion « ...je vous encourage donc à accepter ce rapport du CE, tout en le coiffant d'un aimable rappel que, parfois, et en dehors de toute considération opérationnelle, le bon vieux bon sens vaudois règle bien des soucis. ».

4. DISCUSSION GENERALE

Ouverte, la discussion générale n'a pas été utilisée.

5. VOTE DE LA COMMISSION

La commission recommande au Grand Conseil d'accepter le rapport du Conseil d'Etat à l'unanimité des membres présents (13).

Le Mont-sur-Lausanne, le 22 janvier 2022

*Le rapporteur :
(Signé) Gérard Mojon*